



Bénin 2019

VIDE GRENIER *Solidaire*

DIMANCHE 6 OCTOBRE 2019 - 8H / 18 H
HALLE AUX HOUBLONS - HAGUENAU

Inscriptions : 03.88.73.49.04 ou accueil@csc-langensand.com

INSTALLATION DES
EXPOSANTS
SAMEDI 14H / 18H
DIMANCHE 6H/8H



LES FONDS COLLECTÉS SERVIRONT À FINANCER LA RÉNOVATION
D'UNE ÉCOLE DE VILLAGE AINSI QU'UNE ÉCO-FERME AU BÉNIN



REGLEMENT

- Le vide-grenier est ouvert uniquement **aux particuliers**, à condition de renvoyer le coupon réponse totalement rempli et **accompagné de son règlement et de la photocopie recto verso de votre pièce d'identité. Le jour même ne seront acceptées que les réservations payées d'avances. PLACES LIMITEES.**
- Les stands de boissons, de restauration ainsi que de denrées alimentaires sont exclus car réservés à l'organisateur.
- La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite ainsi que Militaria. L'introduction de substances nocives et (ou) explosives est interdite dans le périmètre du marché. Les bouteilles de gaz sont strictement interdites. Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- L'Association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, de détériorations ou d'accidents pouvant survenir aux stands ainsi qu'aux biens des exposants dans le périmètre de la manifestation.
- L'emplacement correspond à 5 mètres linéaires. Le prix de l'emplacement est de 15€, et celui du mètre supplémentaire est de 3€. Possibilité de louer des tables (longueur = 2m) au tarif de 2€/table. Une participation supplémentaire facultative, sous forme de don, peut être faite afin de soutenir le projet humanitaire du CSC du Langensand au Sénégal.
- Mise en place des exposants **de 6h à 8h**
- Le numéro de votre emplacement vous sera indiqué le jour de la manifestation.
- Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de non occupation.
- Chaque exposant est prié de nettoyer sa place et la rendre dans un état correct sous peine de se voir refuser l'accès les années suivantes. Le sac de déchets sera à déposer le soir à la sortie.
- La vente d'animaux vivants ou empaillés est strictement interdite.
- L'organisateur ne pourra pas prendre en charge les essais des appareils électriques.
- **L'Association se donne le droit de refuser la participation à des exposants et de renvoyer toute personne posant des problèmes durant la journée.**
- **Les articles proposés n'auront pas été achetés dans le but de leur revente.**
- **La participation au vide-grenier revêt d'un caractère exceptionnel.**
- **En cas d'exercice d'un travail clandestin, vous risquez une amende, dans certains cas une peine de prison ainsi que l'examen de votre situation fiscale.**
- **La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous dégâts, ou accidents provoqués par eux.**
- **En cas de non-respect de ce règlement déposé à la mairie de Haguenau, l'Association organisatrice sera seul juge, et peut même procéder à l'exclusion.**

